

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

N° 22T295

ARRÊTÉ DU MAIRE

DOMAINE : 8.3 Voirie

**OBJET : Travaux de remplacement de poteaux ou bornes incendie
Bd René Chiari / 32 Chemin de Saint Pierre / Avenue maréchal Leclerc / Rue Edmond Marin La
Méslée / Avenue du 8 mai 1945 / Rue des combattants d'extrême orient / Rue René Dubos
HORS SECTEUR PNRQAD**

A compter du 17/10/2022 jusqu'au 18/11/2022

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
Vu la délibération n°158 du 20 juin 2016 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **BRONZO TP, 16 allée de la Palun - 13700 Marignane** pour le compte de : **METROPOLE DEAP**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.




Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 11 OCT. 2022

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Le Maire,
Eric Le Dissès



227295



ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 11 OCT. 2022

LOCALISATION DE LA DEMANDE

Bd René Chiari / 32 Chemin de Saint Pierre / Avenue maréchal Leclerc / Rue Edmond Marin La Meslée / Avenue du 8 mai 1945 / Rue des combattants d'extrême orient / Rue René Dubos

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

<input checked="" type="checkbox"/> METROPOLE	<input type="checkbox"/> DEPARTEMENTALE
<input type="checkbox"/> COMMUNALE	<input type="checkbox"/> PRIVEE

LE PETITIONNAIRE BRONZO

Adresse 16 allée de la Palun 13700 Marignane

Tél./FAX 06 20 75 21 86

Mail thierry.BERNARDIN@eauxdemarseille.fr

POUR LE COMPTE DE

de la Métropole DEAP

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

du 17/10/2022 au 18/11/2022

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Remplacement de poteaux ou bornes incendie

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> DAET
<input type="checkbox"/> Longueur Tranchées		<input type="checkbox"/> TRAVAUX DE NUIT
<input type="checkbox"/> Voirie moins de 3 ans		<input checked="" type="checkbox"/> STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux
<input checked="" type="checkbox"/> 20 KM/h		<input checked="" type="checkbox"/> ALTERNAT MANUEL SI BESOIN
<input checked="" type="checkbox"/> DANGER		<input checked="" type="checkbox"/> ALTERNAT TRICOLORE SI BESOIN
<input checked="" type="checkbox"/> CHAUSSEE RETRECIE		<input checked="" type="checkbox"/> PROTECTION DES PIETONS
<input checked="" type="checkbox"/> TRAVAUX 1/2 chaussée		<input type="checkbox"/> ROUTE BARREE AVEC DEVIATION Voir plan de circulation ou délestage
<input checked="" type="checkbox"/> CONES DE SIGNALISATION		<input checked="" type="checkbox"/> Passage VL et PL
<input checked="" type="checkbox"/> BALISAGE DU CHANTIER		<input checked="" type="checkbox"/> Protection des piétons

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain
Non soumis à accord

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques

LEGENDE :

Périmètre PNRQAD



Nord



Dessiné par CF

